



Perspectives chinoises

2008/3 | 2008

La Chine et ses frontières continentales

Le rôle de la Chine dans l'évolution des organisations régionales d'Asie du Sud-Est

Claudia Astarita



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/4283>

ISSN : 1996-4609

Éditeur

Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 1 août 2008

Pagination : 85-94

ISSN : 1021-9013

Référence électronique

Claudia Astarita, « Le rôle de la Chine dans l'évolution des organisations régionales d'Asie du Sud-Est », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2008/3 | 2008, mis en ligne le 01 juillet 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/4283>

Le rôle de la Chine dans l'évolution des organisations régionales d'Asie du Sud-Est

CLAUDIA ASTARITA

Géographiquement et stratégiquement, l'Asie du Sud-Est représente une extension naturelle des intérêts de la Chine. Nous étudierons ici le rôle de la Chine dans quatre organisations régionales, l'ASEAN, l'ARF, l'ASEAN Plus Trois et l'EAS, et nous examinerons également ses interactions avec les États-Unis, le Japon et l'Inde. L'objectif de cet article est de déterminer si la Chine occupe et maintient ou non une position dominante au sein de ces différents forums.

Aujourd'hui plus que jamais, l'Asie du Sud, l'Asie Centrale, l'Asie Occidentale et l'Asie du Sud-Est constituent pour la Chine un accès indispensable aux ressources naturelles et aux routes maritimes lui garantissant des courants d'échange réguliers et un développement économique stable. Cependant, les pays occupant ces régions s'unissent souvent afin de lui faire obstacle et l'empêcher d'affirmer et de protéger ses intérêts.

Ayant renoncé à une compétition ouverte dans la région, la Chine a progressivement adopté une approche coopérative multilatérale. Elle est ainsi devenue partie prenante dans plusieurs organisations au sein desquelles elle interagit avec tous les pays asiatiques et négocie avec eux des politiques et stratégies communes. Elle demeure, dans la plupart de ces différents forums régionaux, le pays le plus puissant et peut aisément y affirmer ses intérêts et ses points de vue. Toutefois, dans la mesure où les pays asiatiques partagent une longue tradition de suspicion et de méfiance mutuelle, ces arènes régionales ont surtout montré leur efficacité dans l'instauration de liens de confiance entre leurs membres et ont, depuis leur création, aidé de manière considérable certains pays asiatiques à surmonter des incompréhensions réciproques, sources de méfiance.

Cet article examine à la fois les ambitions et les succès de la Chine en Asie du Sud-Est, et analyse, pour cela, quatre groupements internationaux : l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), avec une attention particulière accordée aux relations entre la Chine et l'ASEAN, le Forum régional de l'ASEAN (ARF), la plate-forme ASEAN Plus Trois, et le Sommet de l'Asie orientale (EAS). Nous pourrions, à l'intérieur de ce cadre, donner

une brève vue d'ensemble des interactions entre la Chine et les trois grandes puissances que sont les États-Unis, le Japon et l'Inde. Le rôle que tiennent respectivement ces trois pays au sein de l'ARF, de l'ASEAN Plus Trois et de l'EAS ne peut en effet être négligé dans l'analyse des intérêts, des intentions et des buts de la Chine dans la région. La réalisation des objectifs de cette dernière dépend largement de la force et des moyens mis en oeuvre par ces trois pays pour contrebalancer son influence dans la région. Leurs interactions tant bilatérales que multilatérales ont un impact profond sur la consolidation de l'intégration régionale en Asie.

La Chine et l'ASEAN : de l'hostilité à la coopération

Il est utile de rappeler que si la Chine est aujourd'hui généralement considérée comme le pays ayant développé les liens les plus solides avec les États membres de l'ASEAN, c'est pourtant sur le fort sentiment anti-communiste partagé par les nations d'Asie du Sud-Est qu'a été fondée, à l'origine, cette organisation.

L'ASEAN est créée le 8 août 1967, à Bangkok, par les gouvernements de l'Indonésie, de la Thaïlande, de la Malaisie, de Singapour et des Philippines, avec pour objectif « d'assurer la survie de ses membres en promouvant la stabilité régionale et en limitant la compétition entre eux ⁽¹⁾ ». La Déclaration de Bangkok précise que l'ASEAN n'est pas le forum approprié pour régler les divergences ayant trait à la

1. Shaun Narine, *Explaining ASEAN. Regionalism in Southeast Asia*, Londres, Rienner Publisher Inc., 2002, p. 12-13.

sécurité ou les controverses politiques. Les pays d'Asie du Sud-Est définissent avant tout trois stratégies visant à désactiver « l'attrait exercé par les insurrections communistes internes en promouvant le développement socio-économique », à limiter « l'influence militaire des acteurs externes dans la région » et à réduire « la compétition au sein de l'ASEAN et améliorer les relations entre ses membres ⁽²⁾ ». On a pu également dire de l'ASEAN qu'elle était « mise en place afin de contrer la Chine qui [se montre] agressive dans le parrainage des "mouvements révolutionnaires" à travers l'Asie du Sud-Est ⁽³⁾ ».

Les nations de l'ASEAN deviennent plus précautionneuses et suspicieuses quand « du milieu des années 1960 au milieu des années 1970 Pékin place ses relations d'État à État sous alignement idéologique en soutenant les insurgés communistes dans les pays non communistes ⁽⁴⁾ ». Toutefois, le rapprochement entre la Chine et les États-Unis au début des années 1970 et le lancement par Deng Xiaoping des réformes économiques et de la politique d'ouverture en 1978 contribuent à créer plus de confiance (opportunités économiques aidant) parmi les pays d'Asie du Sud-Est. En effet, au cours de la décennie 1970, les relations avec la plupart d'entre eux sont normalisées et la question délicate des « Chinois d'outre-mer » résolue. Durant les années 1980, Deng Xiaoping fait de Singapour un modèle pour le développement chinois et certains pays d'Asie du Sud-Est comme l'Indonésie, la Malaisie, et la Thaïlande reconsidèrent dès lors la Chine, la définissant comme « une préoccupation sécuritaire, bien que moins sérieuse que par le passé ⁽⁵⁾ ».

Néanmoins, malgré ces améliorations, la question des îles Spratly, regroupant plus de 100 récifs, îlots et îles s'étalant sur moins de cinq kilomètres carrés dans la mer de Chine méridionale, demeure irrésolue. « Le conflit d'après guerre à propos [de ces îles] date des accords de paix de San Francisco de 1951 qui ont négligé de stipuler à qui devaient revenir ces îles après le Japon ⁽⁶⁾ ». Six pays revendiquent à cette époque la souveraineté partielle sur ces îles : le Vietnam, les Philippines, Brunei, la Malaisie, la Chine et Taiwan. Une telle souveraineté n'est pas revendiquée dans le simple but de jouir de sa pêche abondante mais avant tout dans celui d'obtenir « le droit légal de contrôler et de développer les ressources énergétiques de cette zone, dont [tous ces pays ont besoin] pour promouvoir un développement économique rapide ⁽⁷⁾ ». La bataille que la Chine mène victorieusement contre le Vietnam en 1988 ainsi que son occupation, en 1995, du récif de Mischief revendiqué par les Philippines implique « que l'équilibre des pouvoirs dans la

région change en faveur de la Chine ⁽⁸⁾ ». Par ailleurs, les désaccords entre certains pays d'Asie du Sud-Est concernant la mer de Chine méridionale signalent le besoin d'un dialogue à ce propos ⁽⁹⁾. Au début du XXI^e siècle la situation finit par s'améliorer lorsque la Chine et l'ASEAN s'accordent sur la création d'un code de conduite visant à apaiser les tensions autour des îles contestées. En novembre 2002, une déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale est signée, affirmant que tous ces pays « reconnaissent la nécessité de promouvoir entre eux un environnement pacifique et harmonieux en mer de Chine méridionale pour le progrès de la paix, de la stabilité et du développement économique dans la région ⁽¹⁰⁾ ». Les Spratly demeurent toutefois une source de préoccupation, l'accord de 2002 n'instaurant pas de code de conduite légal. De surcroît, la Chine a, ces dernières années, renforcé son contrôle militaire sur les îles, les îlots et les eaux occupés, et a intensifié ses activités d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles dans la région. Parallèlement « des puissances mondiales, telles que les États-Unis, le Japon et l'Inde ont développé leur infiltration militaire dans les régions de la mer de Chine méridionale, élevant ainsi le problème à un niveau international encore plus complexe ⁽¹¹⁾ ».

En ce qui concerne les perspectives de coopération économique, 1997 constitue une année charnière dans les relations entre la Chine et l'ASEAN. Cette année est généralement évoquée comme celle au cours de laquelle « les pays membres de l'ASEAN et la Chine ont tenu leur premier sommet informel à Kuala Lumpur (Malaisie) afin de reconnaître officiellement le processus de rapprochement entre la Chine et l'ASEAN et adopter une stratégie de "bon voisinage" et de "confiance mutuelle" visant à renforcer et étendre

2. *Ibid.*, p. 12-15.

3. Ignatius Wibowo Wibisono, « ASEAN-China Relations: Indonesia's Perspective », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, Singapore, World Scientific, p. 78.

4. Lai Hongyi *et al.*, « ASEAN and China: Towards A Harmonious Relationship », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. xvii.

5. Lai Hongyi, « China's Evolving Relations with Southeast Asia », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. 20-21.

6. Liselotte Odgaard, « Deterrence and Co-operation in the South China Sea », *Contemporary Southeast Asia*, vol. 23, n° 2, août 2001, p. 293-294.

7. Chien-peng Chung, « South China Sea Islands Disputes », *The Journal of Social, Political and Economic Studies*, vol. 24, n° 1, printemps 1999, p. 19.

8. Liselotte Odgaard, « Deterrence and Co-operation in the South China Sea », *art. cit.*, p. 294.

9. *Ibid.*, p. 300.

10. « China, ASEAN Sign Code of Conduct on South China Sea », *Xinhua*, 4 novembre 2002.

11. « The Worrisome Situation of the South China Sea – China Facing the Stepped-up Military Infiltration by the U.S., Japan and India », *Outlook East Weekly*, 12 janvier 2004.

les liens entre la Chine et l'ASEAN au XXI^e siècle⁽¹²⁾. Par ailleurs, la crise financière asiatique offre aussi en 1997 à la Chine l'occasion d'apporter son aide aux pays d'Asie du Sud-Est. Débutant en Thaïlande après la chute du bath thaïlandais, que le gouvernement ne parvient pas à maintenir ancré au dollars américain, la crise financière frappe brutalement la Corée du Sud, l'Indonésie, la Malaisie, le Laos, les Philippines ainsi que Hong Kong, contraignant la plupart de ces pays à laisser flotter leur monnaie. Cette crise engendre une panique parmi les emprunteurs, un effondrement de la demande et une perte de confiance dans toute la région. De surcroît, tout espoir de « relance économique par des exportations bénéficiant de monnaies dévaluées et d'une compétitivité améliorée, se trouve bloqué du fait que de nombreuses entreprises n'ont pas accès aux crédits pour l'importation de matières premières ». Toutes ces conditions viennent encore nourrir la vague de faillites qui déferle alors sur l'Asie du Sud-Est⁽¹³⁾.

Le Japon offre immédiatement son aide en proposant la création d'un fonds asiatique, mais « étant lui-même en difficulté face aux conséquences de sa bulle économique, le pays, influencé par les États-Unis, abandonne rapidement le projet⁽¹⁴⁾. D'autre part, voyant que Taiwan se présente comme un partenaire potentiel pour porter assistance à l'Asie du Sud-Est, la Chine, interprétant cette manœuvre comme « une tentative délibérée de la part de Taiwan de saper la politique d'« une seule Chine » poursuivie par les nations de l'ASEAN [...], s'engage, au cours du sommet d'Asie orientale à Kuala Lumpur, à ne pas dévaluer le yuan, et signe une déclaration conjointe sur ses relations futures avec l'ASEAN⁽¹⁵⁾. Un renminbi stable va dès lors faciliter et accélérer le rétablissement de toute la région. En outre, cette aide économique offerte sans condition préalable aide la Chine à gagner une fois de plus la confiance de ses voisins⁽¹⁶⁾.

Au cours de ces décennies, la Chine accepte progressivement la coopération et le multilatéralisme de la politique mondiale. « Avant 1996, la Chine considérait les organisations régionales avec beaucoup de réserves et se gardait résolument de rejoindre toute organisation multilatérale régionale⁽¹⁷⁾. Toutefois, après la signature de ses premiers accords multilatéraux, « elle réalise qu'en intégrant les institutions multilatérales, elle sera en mesure d'offrir une image favorable d'elle-même et de forger des relations mutuellement bénéfiques avec les puissances les plus importantes de la région⁽¹⁸⁾.

Depuis les années 1980, les relations entre la Chine et l'ASEAN sont donc principalement motivées par des inté-

rêts économiques réciproques, et cela se manifeste de façon flagrante à travers la réaction des pays d'Asie du Sud-Est lors du mouvement de Tiananmen⁽¹⁹⁾. Ainsi, sous couvert des cinq principes de coexistence pacifique définis en 1955 au cours de la première conférence afro-asiatique (conférence de Bandung des pays non alignés), l'Indonésie et Singapour établissent des liens diplomatiques avec Pékin un an seulement après les événements, suivis, l'année suivante, de Brunei⁽²⁰⁾. Parallèlement, à un moment où les cinq économies de l'ASEAN enregistrent une croissance moyenne de 5 % par an et où les représailles des pays occidentaux menacent, il devient crucial pour la Chine de réduire sa lourde dépendance envers les économies occidentales, de diversifier ses marchés, et par conséquent de considérer l'alternative offerte par ses partenaires économiques au sein de l'ASEAN⁽²¹⁾.

Grâce au développement soutenu des nations de l'ASEAN et aux importantes performances de l'économie chinoise, le commerce bilatéral entre l'ASEAN et la Chine croît d'environ 17 % par année de 1991 à 2000, et de 20 % de 2001 à 2007⁽²²⁾. Au cours des quinze dernières années, la Chine a également contribué à la réduction des écarts (économiques) entre les membres asiatiques anciens et récents⁽²³⁾. En effet, « en 2003 le PIB moyen par tête dans les pays de l'ASEAN-6 est de 1 626 dollars américains contre 356 dans les pays de l'ASEAN-4 », sans mentionner les disparités en

12. Lai Hongyi *et al.*, « ASEAN and China: Towards A Harmonious Relationship », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. xix.
13. Jürgen Rüländ, « ASEAN and the Asian Crisis: Theoretical Implications and Practical Consequences for Southeast Asian Regionalism », *The Pacific Review*, vol. 13, n° 3, 2000, p. 429.
14. *Ibid.*, p. 429.
15. *Ibid.*, p. 433.
16. Lai Hongyi, « China's Evolving Relations with Southeast Asia », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. 27-28.
17. *Ibid.*, p. 27-28.
18. La Chine a signé ses premiers accords multilatéraux en 1996 avec la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan. *Ibid.*, p. 27-28.
19. *Ibid.*, p. 18-19.
20. Les cinq principes de coexistence pacifique incluent le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ; la non-agression mutuelle ainsi que la non-ingérence mutuelle dans les affaires internes ; l'égalité et le bénéfice réciproque ; la coexistence pacifique. Lai Hongyi *et al.*, « ASEAN and China: Towards A Harmonious Relationship », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. xviii.
21. Jusqu'aux années 1980 l'ASEAN ne compte que cinq membres : le Brunei joint l'ASEAN en 1984, le Vietnam en 1995, la Birmanie et le Laos en 1997, le Cambodge en 1999. Lai Hongyi, « China's Evolving Relations with Southeast Asia », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. 24.
22. Lai Hongyi *et al.*, « ASEAN and China: Towards A Harmonious Relationship », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. xxv.
23. Ong Keong Yong, « Further Enhancing ASEAN-China Relations » et Jusuf Wanandi, « Overcoming Obstacles in ASEAN-China Relations », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, respectivement p. 8 et p. 12.

Signature sur la coopération économique entre l'ASEAN et la Chine signé en 2002.

© AFP



termes de taille économique et de pouvoir d'achat des monnaies nationales⁽²⁴⁾. Toutefois, certaines nations de l'ASEAN dénoncent l'intégration économique de la Chine qui, selon elles, exclut du marché certaines entreprises locales ne pouvant faire face à la compétition chinoise⁽²⁵⁾. La Chine répond à ces accusations en soulignant que la balance commerciale entre la Chine et l'ASEAN est déséquilibrée et penche largement en faveur des pays de l'Asie du Sud-Est. Elle se présente ainsi comme un partenaire économique dont l'ASEAN pourra difficilement se passer⁽²⁶⁾.

On peut identifier aujourd'hui deux améliorations dans les relations entre l'ASEAN et la Chine. Tout d'abord, la Chine est devenue le plus important pourvoyeur d'investissements directs étrangers (IDE) dans la plupart des pays d'Asie du Sud-Est⁽²⁷⁾. Elle finance également de nombreux projets d'infrastructures, point essentiel du développement économique des pays de la région, tentant ainsi de témoigner de sa loyauté envers ses partenaires. L'amélioration des infrastructures permet inévitablement de faciliter les transports et, par conséquent, de dynamiser le commerce bilatéral.

La deuxième amélioration est liée à l'accord sur la coopération économique signé en 2002 entre l'ASEAN et la Chine. Celui-ci prévoit l'instauration d'une zone de libre-échange (CAFTA) à l'horizon 2010⁽²⁸⁾.

Plusieurs protocoles ont été signés sous cet accord, qui concerne 1,8 milliard de personnes, et le processus de réduction des tarifs douaniers débute dès 2005⁽²⁹⁾. Le commerce multilatéral ne cesse depuis de se développer, et les deux parties discutent à présent de la « mise en place d'autres zones de coopération économique et commerciale dans la région afin de faciliter les investissements au sein de l'ASEAN⁽³⁰⁾ ». Idéalement « la CAFTA va contribuer à accroître l'attrait commercial de la région et attirer plus d'IDE régionaux et non régionaux. Les entreprises pourront segmenter leur processus de production en répartissant certaines des étapes à travers la région, ce qui permettra de tirer profit des avantages comparatifs des membres individuels. Par ailleurs, leurs filiales pourront bénéficier d'économies d'échelle plus importantes, et par conséquent seront plus rentables⁽³¹⁾ ».

L'intérêt de la Chine pour l'Asie et le développement économique de la région ont récemment eu des effets à la fois sur l'adhésion aux forums régionaux et sur les sujets abordés au sein de ces forums. Tout en étant conscients des avantages d'une région fortement intégrée, les pays d'Asie se sont inquiétés de la puissance chinoise dans la région

et ont alors suscité une saine concurrence. Le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont alors impliqués dans les forums régionaux⁽³²⁾. Toutefois, si une intégration économique plus large bénéficie bien sûr à ces quatre pays, il est difficile de dire si leur politique d'engagement a été adoptée dans le but de promouvoir des intérêts nationaux ou bien de compenser la présence de la Chine dans la région. Il est vraisemblable que les deux motifs coexistent⁽³³⁾.

Avant d'engager la discussion sur l'évolution de l'équilibre régional sous l'égide de l'ASEAN Plus Trois et des sommets de l'EAS, dans lesquels tous les pays mentionnés ci-dessus sont impliqués, et d'expliquer si, quand et comment ces pays réussiront à faire obstacle à la Chine dans la réalisation de ses objectifs, il nous faut désormais illustrer le second type d'effets causés par l'implication de la Chine dans la région en examinant la création d'un nouveau forum international visant à maintenir la coopération multilatérale, souvent menacée au nom de l'intégration économique.

24. Melissa Curley *et al.*, « Advancing East Asia Regionalism. An Introduction », in Melissa Curley *et al.*, *Advancing East Asian Regionalism*, New York, Routledge, 2007, p. 20.
25. Sheng Lijun, « China's Peaceful Rise and its Political and Security Implications », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*
26. Lai Hongyi, « China's Evolving Relations with Southeast Asia », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. 29.
27. Ong Keong Yong, « Further Enhancing ASEAN-China Relations » et Liao Shaolian, « China-ASEAN Economic Relations: Progress and Prospects », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, respectivement p. 7-8 et p. 142-143.
28. En 2010 la zone de libre-échange devra impliquer Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et la Chine, tandis que le Cambodge, le Laos, la Birmanie et le Vietnam devraient les rejoindre en 2015. Ong Keong Yong, « Further Enhancing ASEAN-China Relations », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. 8, « Backgrounder: China-ASEAN Free Trade Area », *Xinhua General News Service*, 27 octobre 2006.
29. Zhang Zhenjiang, « ASEAN-China relations and Development of East Asian Regionalism », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. 93.
30. Lu Jianren, « China's Economic Growth and its Impact on the ASEAN Economies », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. 113.
31. Liao Shaolian, « China-ASEAN Economic Relations: Progress and Prospects », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*, p. 143.
32. Zhang Zhenjiang, « ASEAN-China Relations and Development of East Asian Regionalism », in Lai Hongyi *et al.*, *Harmony and Development. ASEAN-China Relations*, *op. cit.*
33. Claudio Landi, *Il dragone e l'elefante. Cina e India nel Secolo dell'Asia*, Florence, Passigli, 2007, p. 14.

La Chine et l'ARF : les premiers pas de la coopération sécuritaire

Poursuivant dans la voie de la régionalisation, le Forum régional de l'ASEAN (ARF) est établi en 1994 afin d'engager la Chine dans un processus de sécurité régionale. L'ARF est une organisation multilatérale informelle dont les membres (qui regroupent les pays de l'ASEAN, la Chine, l'Union européenne, l'Inde, le Pakistan, la Russie et les États-Unis) se penchent sur les questions de sécurité dans la région de l'Asie Pacifique. Si l'objectif de la première rencontre est de faire en sorte que « tous les participants, et en particulier la Chine, "se familiarisent" avec le processus et avec les autres pays », à partir de la deuxième rencontre en 1995, les pays membres de l'ARF commencent à discuter de « mesures visant à instaurer la confiance, le développement d'un mécanisme de diplomatie préventive et d'un mécanisme de résolution des conflits⁽³⁴⁾ ». Tous reconnaissent cependant que le nombre important de membres, impliquant une grande diversité politique et culturelle au sein du forum, constitue un obstacle à l'accomplissement de la coopération et à la signature d'accords. Pour cette raison les progrès demeurent difficiles et lents.

L'analyse du rôle de la Chine au sein de l'ARF offre un espace propice à la discussion des relations entre la Chine et les États-Unis, puisqu'il s'agit de l'un des deux forums régionaux au sein desquels les États-Unis sont directement impliqués. Le second est la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), forum créé en 1989 en tant que « corps consultatif dont l'objectif est de faire peser les intérêts des pays d'Asie Pacifique face aux Européens dans le cadre des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)⁽³⁵⁾ ». Depuis sa fondation, l'APEC a tenté de mettre en œuvre plusieurs initiatives visant à abolir les barrières commerciales dans la région, créer un mécanisme d'arbitrage des conflits, promouvoir la coopération monétaire et macroéconomique, arriver à un compromis concernant les projets de coopération technique, le développement des ressources humaines, du tourisme, de l'infrastructure et de l'énergie⁽³⁶⁾. En dépit de ces bonnes intentions, les accomplissements de l'APEC ne sont pas à la hauteur des attentes, principalement en raison du grand nombre et de la diversité de ses membres dont, pour certains, les intérêts nationaux sont trop divergents pour leur permettre de dépasser le cadre du consensus.

De ce point de vue, l'ARF et l'APEC partagent les mêmes difficultés. Cependant, certains auteurs soutiennent que l'ARF est, de fait :

une initiative de l'ASEAN que les Chinois n'ont pas pu éviter. Un des objectifs essentiels de la Chine en adhérant à l'ARF [est] de pouvoir freiner des initiatives qu'elle [considère] comme nuisibles à ses intérêts et tenter d'écartier certains sujets de l'ordre du jour⁽³⁷⁾.

Pour d'autres, « les questions non résolues, comme les apparitions répétées de nuages de pollution qui menacent la stabilité en Asie du Sud-Est, l'absence de réponse en temps voulu à la crise du Timor oriental, l'absence de mécanisme régional permettant de prévenir le trafic de narcotiques et d'armes légères » sont autant de symptômes de l'affaiblissement de la pertinence de l'ARF dans la région⁽³⁸⁾.

À la lumière de ces deux positions, on peut conclure que, dans la configuration actuelle de ses membres, des pouvoirs et des institutions en jeu, il sera difficile pour l'ARF d'aller au-delà d'un rôle consultatif. Ajoutons que les réalisations de l'ARF dépendent dans une large mesure de l'attitude des Chinois et des Américains à son égard. Initialement, ces deux pays se sont opposés à la création d'un forum de sécurité multilatéral, et bien qu'ils aient finalement décidé de s'y engager, ils y demeurent des acteurs réticents⁽³⁹⁾.

Depuis que la Chine a cessé de considérer l'ARF comme « un instrument aux mains des puissances occidentales pour s'immiscer dans les affaires internes des pays membres asiatiques », le forum est devenu un « un canal important lui permettant de véhiculer sa propre perception de la sécurité et de mettre en avant ses intérêts en matière de sécurité⁽⁴⁰⁾ ». Les sommets de l'ARF ont en effet été récemment utiles à la Chine pour convaincre ses partenaires asiatiques qu'elle agit en pays responsable et que son intérêt n'est pas de déstabiliser la région. En ce qui concerne les États-Unis, l'ARF leur a d'abord permis de réaffirmer leur intérêt pour la région de l'Asie du Sud-Est. De plus, l'administration Clinton a constaté qu'il n'était pas dans son intérêt de s'opposer à cette initiative, et qu'y adhérer pouvait au contraire lui apporter sans lui coûter⁽⁴¹⁾.

34. Shaun Narine, *Explaining ASEAN. Regionalism in Southeast Asia*, op. cit., p. 105, Bandar Seri Begawan, *The ASEAN Regional Forum : A Concept Paper*, August 1995. < <http://www.aseansec.org/3826.htm> >. Visité le 28 août 2008.

35. Walter Mattli, *The Logic of Regional Integration. Europe and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 168-169.

36. *Ibid.*, p. 169.

37. Andrew Mack, *Proliferation in Northeast Asia*, Occasional Paper n° 28, Washington, Henry L. Stimson Centre, 1996.

38. Melissa Curley et al., « Advancing East Asia Regionalism. An introduction », in Melissa Curley et al., *Advancing East Asian Regionalism*, op. cit., p. 12-14.

39. Evelyn Goh et al., « The ARF and Security Regionalism », in Melissa Curley et al., *Advancing East Asian Regionalism*, op. cit., p. 96-7.

40. *Ibid.*, p. 98.

41. *Ibid.*, p. 102-3.

Les sommets de l'ARF lui apparaissent par ailleurs comme le moyen de contrôler la menace chinoise dans la région.

Cependant, au cours des dernières décennies, la Chine tout comme les États-Unis ne sont pas parvenus à influencer l'ARF à leur guise, et aucun de ces deux pays n'a obtenu de position dominante au sein du forum. Le rôle de ce dernier se limite par conséquent à la simple promotion de la confiance mutuelle, mais n'est guère actif en matière de résolution des conflits.

La Chine et l'ASEAN Plus Trois : la construction de nouvelles frontières asiatiques

L'ASEAN Plus Trois est une structure régionale créée en 1997 par les pays de l'ASEAN, la Chine, le Japon et la Corée du Sud avec comme objectif initial de partager le fardeau de la crise financière asiatique. Prenant, dans les premiers temps, la forme de rencontres informelles, les sommets de l'ASEAN Plus Trois sont ensuite devenus plus réguliers et cette nouvelle formation a été institutionnalisée après quelques assemblées⁽⁴²⁾.

Ce nouveau forum a été créé principalement pour deux raisons. Du point de vue strictement économique, lier des pays comme la Chine, le Japon et la Corée du Sud aux pays membres de l'ASEAN permet de diversifier les économies de la région en tirant bénéfice des complémentarités tout en attirant des pays puissants susceptibles de prendre en charge le coût de la relance de la croissance économique. L'enjeu ne porte pas seulement sur les échanges (balances commerciales), mais aussi sur l'injection de fonds destinés à l'investissement industriel et aux infrastructures dans la région.

Du point de vue strictement politique, il est question, en choisissant ces trois pays, de forger « un groupement plus cohérent des pays d'Asie orientale », et dans le même temps d'empêcher chacun d'entre eux d'atteindre un statut hégémonique dans la région⁽⁴³⁾. L'ASEAN Plus Trois a permis d'engager la Chine dans une autre structure multilatérale et de favoriser une relation très prometteuse entre l'ASEAN et le Japon. Enfin, acte a été ainsi pris que « le désir de l'ASEAN de se protéger des crises futures ne peut être accompli sans les pays d'Asie du Nord-Est⁽⁴⁴⁾ ».

Dans les développements précédents, la CAFTA (China ASEAN Free Trade Agreement) a été présentée non seulement comme le symbole du poids de la Chine dans l'économie régionale, mais également comme « une étape concrète importante dans la promotion d'une intégration régionale solide⁽⁴⁵⁾ ». En réalité, la CAFTA a joué un rôle crucial dans

l'accomplissement d'autres objectifs. Le Japon, qui « a, à l'origine, [hésité] beaucoup à se joindre au processus de l'ASEAN Plus Trois de peur de froisser les États-Unis » mais ne peut par ailleurs « pas se permettre de laisser la Chine occuper une place de leader incontesté dans la région », a opté pour le compromis de l'intégration économique et commencé également à discuter d'accords régionaux de libre-échange (FTA)⁽⁴⁶⁾. Après avoir signé plusieurs FTA bilatéraux avec Singapour en 2002, puis avec la Thaïlande, les Philippines et la Malaisie en 2003, le Japon et l'ASEAN se sont accordés, lors du Sommet de Bali en 2003, sur l'établissement d'un partenariat économique plus étroit (CPE) pour renforcer leur intégration économique. Le FTA Japon-ASEAN a finalement été approuvé en 2007 et devrait être achevé à la fin de 2008⁽⁴⁷⁾.

À l'occasion du premier rassemblement complet des 13 membres de l'ASEAN Plus Trois, organisé en 1999 aux Philippines, une déclaration commune sur la coopération en Asie orientale a été publiée. Elle assure que :

Conscient des défis et des ouvertures du nouveau millénaire ainsi que de l'interdépendance régionale grandissante à l'âge de la globalisation et de l'information, [les pays de l'ASEAN Plus Trois] s'accordent pour promouvoir le dialogue et approfondir et consolider l'effort collectif en vue de développer l'entente mutuelle, la confiance, le bon voisinage et les relations amicales, la paix, la stabilité et la prospérité en Asie orientale et dans le monde⁽⁴⁸⁾.

42. Akihiko Tanaka, « The Development of the ASEAN+3 Framework », in Melissa Curley et al., *Advancing East Asian Regionalism*, op. cit., p. 63.

43. Melissa Curley et al., « Advancing East Asia Regionalism. An Introduction », in Melissa Curley et al., *Advancing East Asian Regionalism*, op. cit., p.1.

44. *Ibid.*, p. 15-16.

45. Shaun Breslin, « Theorising East Asian Regionalism(s) », in Melissa Curley et al., *Advancing East Asian Regionalism*, op. cit., p. 43.

46. Certains auteurs affirment cependant que le Japon n'a accepté d'être impliqué dans la formation ASEAN Plus Trois que lorsque le gouvernement américain, alors dirigé par Bill Clinton, a adopté une attitude plus détendue à l'égard de l'Asie en général et de la Chine en particulier. Richard Stubbs, « ASEAN+3: Emerging East Asian Regionalism? », *Asian Survey*, 2002, vol. 42, n° 3, p. 443, Akihiko Tanaka, « The Development of the ASEAN+3 Framework » et Shaun Breslin, « Theorising East Asian Regionalism(s) », in Melissa Curley et al., *Advancing East Asian Regionalism*, op. cit., respectivement p. 69 et p. 43.

47. Il est intéressant d'ajouter que, soucieuse de l'impact des FTA signés avec la Chine et le Japon sur ses relations commerciales dans la région, la Corée du Sud s'est également engagée, aux côtés de l'ASEAN, dans l'examen commun d'un accord de libre-échange en mars 2004. « Japan, ASEAN to sign free trade agreement », *Xinhua*, 18 avril 2007, « Japan, ASEAN Reaffirm Plan For Free Trade Agreement », *Kyodo*, 23 juillet 2008, Nicholas Thomas, « Developing a Regional Economic Community », in Melissa Curley et al., *Advancing East Asian Regionalism*, op. cit., p. 142.

48. JSEAC, Manila, 28 novembre 1999, <<http://www.aseansec.org/5301.htm>>. Visité le 29 août 2008.

Cette déclaration montre avec évidence que cette nouvelle association n'a pas pour but de contribuer à un processus d'intégration régionale plus solide. En effet, tout en prônant un respect mutuel de leur souveraineté, la non-intervention dans les affaires de chacun, et le consensus en tant que mécanisme décisionnel, les membres sont aussi très clairs sur le fait que leur plus grand intérêt est celui de la coopération économique, l'économie étant considérée comme le seul domaine dans lequel la stratégie coopérative peut être fructueuse sans atteindre la souveraineté des États. Et même si l'ASEAN Plus Trois a progressivement élargi ses domaines de coopération, incluant, entre autres, l'agriculture, le travail, l'environnement, le tourisme, la santé et les technologies de l'information, ses stratégies dans ces domaines ne dépassent pas la déclaration d'intention.

Un débat débute en 1997 à l'ASEAN pour définir « s'il faut ou non réformer la politique de non-intervention de l'organisation ». Ce débat fait suite à l'intervention de Anwar Ibrahim, alors vice-Premier ministre de Malaisie, en faveur de la promotion « de liens plus étroits entre les États récents dont l'économie est moins développée et leur homologues plus riches, ainsi que de la création d'institutions juridiques et politique plus robustes et du développement concomitant d'une société civile ⁽⁴⁹⁾ ». Cette idée est toutefois immédiatement mise à l'écart dès lors que la crise financière asiatique révèle comment, dans le cadre d'États interdépendants, les problèmes d'un pays peuvent facilement affecter tous les pays voisins. Depuis, toute tentative de discussion de réformes ou d'introduction de notions telles que celles « d'engagement flexible » ou « d'interactions renforcées », bien qu'apparemment bienvenue, échoue dès qu'un pays invoque un manquement au principe de non-ingérence ⁽⁵⁰⁾.

La relation bilatérale la plus importante établie dans le cadre de l'ASEAN concerne la Chine et le Japon. Bien que la Chine et la Corée du Sud partagent des désaccords sur des dossiers tels que « le traitement des travailleurs chinois dans les usines chinoises dirigées par des Coréens du Sud et les questions d'identité historique et de souveraineté », ces mécontentements demeurent moins problématiques que celles qui se manifestent dans les relations bilatérales entre la Chine et le Japon ⁽⁵¹⁾. « Entre ces deux pays, des questions relatives à l'histoire, à la culture et à l'identité se superposent à des luttes pour l'influence et le pouvoir dans la région. Les problèmes posés par les visites continues des dirigeants japonais au sanctuaire de Yasukuni ainsi que la représentation des activités de guerre dans les manuels scolaires destinés aux lycéens sont à l'origine de frictions bilatérales ⁽⁵²⁾ ».

En dépit de récentes visites bilatérales de représentants de

haut rang chinois et japonais, qui manifestent une amélioration des relations et des liens de confiance entre les deux États, les causes anciennes de leur hostilité mutuelle continuent de faire obstacle à un apaisement des tensions en Asie orientale.

Cependant, il est important de souligner que, dans ce contexte, la création de l'ASEAN Plus Trois constitue un pas en avant en terme d'intégration régionale puisque ce groupement a commencé à résoudre certains des problèmes auxquels a été confrontée l'ASEAN. On citera à titre d'exemple le commerce interrégional qui a toujours été un sujet délicat puisque chacune des dix nations membres dispose de productions industrielles similaires. La formule « Plus Trois » a atténué de manière significative ces difficultés et mis en valeur les complémentarités industrielles régionales. La Chine, le Japon, et la Corée du Sud sont les trois plus grandes économies de la région et représentent par conséquent des marchés potentiels pour les produits primaires d'Asie orientale. Ils peuvent par ailleurs aider à dynamiser les économies des pays de l'ASEAN par le biais d'investissements directs étrangers et d'autres types d'investissements.

Cependant, il est important de souligner qu'en raison des rôles similaires que ces trois pays peuvent jouer, l'ASEAN est en mesure de se tourner alternativement vers chacun d'entre eux afin de stimuler la croissance économique. Il est alors aussi possible d'équilibrer les pouvoirs régionaux ou, plus simplement parfois, d'endiguer l'influence chinoise dans la région.

La Chine et l'EAS : au delà de l'élargissement asiatique

Le Sommet de l'Asie orientale (EAS) est un forum pan-asiatique créé afin non pas de remplacer l'ASEAN et l'APEC, mais de les compléter. C'est une institution *suu generis* d'un type nouveau, dont la session inaugurale s'est tenue à Kuala Lumpur en décembre 2005. Le nombre et la diversité de ses membres sont importants (quoique inférieurs à ceux de l'APEC) : l'EAS inclut les dix pays de l'ASEAN ainsi que la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

49. Melissa Curley *et al.*, « Advancing East Asia Regionalism. An Introduction », in Melissa Curley *et al.*, *Advancing East Asian Regionalism*, *op. cit.*, p. 9.

50. *Ibid.*, p. 9-10.

51. Nicholas Thomas, « China's Regional Governance: Developing Norms and Institutions », communication présentée à l'atelier *Governance and Regionalism in Asia*, University of Hong Kong, Hong Kong, 8-9 décembre 2005.

52. *Ibid.*

L'EAS est fondé en tant que corps visant à renforcer la confiance entre ses membres, en tant que structure visant à « encourager des échanges de vue francs et constructifs sans ignorer les questions litigieuses⁽⁵³⁾ ». Malgré ces déclarations de principe, l'EAS est une organisation trop nouvelle pour avoir déjà un impact significatif dans la région. Elle apparaît néanmoins comme la structure la plus encline à promouvoir avec succès l'intégration (économique) asiatique et à équilibrer de manière effective l'influence chinoise dans la région. La force de l'EAS réside dans le fait qu'elle se présente comme une structure nouvelle plutôt que comme l'élargissement d'un forum déjà existant. En effet, alors que la formule « ASEAN Plus » semble partir du principe que ses portes seront toujours ouvertes à de nouveaux membres et que l'intégration régionale est un processus sans fin, l'EAS se présente comme un groupe de pays identifiés devant se concentrer sur son intégration interne, la réalisation de bénéfices mutuels, et le renforcement d'une identité commune.

Comme nous l'avons montré dans les sections précédentes, les pays d'Asie ont toujours été soucieux d'empêcher la Chine d'atteindre ses objectifs dans la région. Dès lors, et une fois de plus, « la "grande région" de l'EAS est aussi vue comme un moyen efficace de neutraliser la puissance chinoise ». Mais le risque est de « ne se révéler être qu'une plateforme de discussion tant en raison de sa taille et de sa diversité que du fait de son rôle géostratégique visant à empêcher l'hégémonie chinoise⁽⁵⁴⁾ ». Si c'est effectivement le cas, l'EAS ne pourra guère se montrer plus efficace que l'APEC et l'ARF.

Il est tout de même important de souligner qu'impliquer l'Inde dans l'EAS signifie ouvrir les portes de l'intégration régionale à un pays qui, d'une part, partage les mêmes préoccupations économiques et commerciales que la Chine et, d'autre part, est en compétition avec elle sur des questions stratégiques spécifiques. Le fait que le Japon ait commencé récemment à considérer l'Inde comme une alternative à la Chine en Asie illustre clairement la méfiance qui domine encore les relations multilatérales dans la région, et montre également que l'intérêt de bien des pays est de maintenir un équilibre des pouvoirs acceptable par tous en Asie.

La concurrence entre la Chine et l'Inde est manifeste en Asie du Sud-Est, où ces deux puissances ont des intérêts enchevêtrés et conflictuels. Le poids des relations de l'ASEAN avec l'Inde n'est du reste pas comparable à celui de ses relations avec la Chine. L'Inde est en effet moins intégrée avec l'ASEAN et son développement économique, moins intense et important que celui de la Chine, offre aussi moins d'opportunités économiques aux pays d'Asie du Sud-Est. De plus, les communautés chinoises jouent un rôle plus important que les

communautés indiennes au sein des pays de l'ASEAN. Bien que l'Inde soit politiquement importante et constitue un marché potentiel de taille, l'approfondissement de ses relations avec l'ASEAN nécessite encore du temps. En témoigne d'ailleurs l'échec de l'accord de libre-échange prévu en 2007 entre l'Inde et l'ASEAN, ce dernier ne s'étant pas matérialisé en raison de désaccords sur les quotas et sur les règles afférentes à l'origine des produits. Au cours de la dernière rencontre des ministres de l'Économie de l'ASEAN à Singapour en août 2008, l'ASEAN et l'Inde ont enfin trouvé un compromis sur la question du commerce de biens, ce qui constitue un premier pas dans la mise en oeuvre de leur accord de libre-échange. Toutefois, le ministre indien de l'Économie, Kamal Nath, s'est montré imprécis, au cours de cette rencontre, quant à la définition des détails concernant les deux prochaines étapes de leur coopération (c'est-à-dire la négociation sur les services et les investissements⁽⁵⁵⁾).

Les intérêts que nourrissent la Chine et de l'Inde pour les pays de l'ASEAN sont également conflictuels. La Thaïlande a toujours entretenu des relations solides avec l'Inde, et compte parmi les pays encourageant vivement New Delhi à approfondir et intensifier ses liens au sein de l'ASEAN. L'Inde renforce aujourd'hui ses liens avec la Birmanie et étend sa coopération dans les secteurs de l'énergie et du commerce afin d'éviter que Rangoun ne tombe totalement sous l'influence de Pékin. La Chine a néanmoins réussi à mettre en place des entreprises communes de coopération énergétique en Birmanie. L'Inde, quant à elle, est parvenue à maintenir son contrôle sur le développement du port de Sittwe⁽⁵⁶⁾. Tentant de rééquilibrer l'influence chinoise dans la région, elle développe aussi ses relations commerciales avec la Malaisie et Singapour dans le but de créer avec ce dernier pays des « zones économiques spéciales Inde-Singapour »⁽⁵⁷⁾.

53. Voir Seng Tan *et al.* (éd.), *An Agenda for the East Asian Summit. 30 Recommendations for Regional Cooperation in East Asia*, Singapore, Institute of Defence and Strategic Studies, novembre 2005.

54. Shaun Breslin, « Theorising East Asian Regionalism(s) », in Melissa Curley *et al.*, *Advancing East Asian Regionalism*, *op. cit.*, p. 44.

55. « ASEAN, India conclude free trade deal in goods », *Xinhua*, 28 août 2008.

56. Ramtanu Maitra, « The Energy Ties that Bind India, China », *Asia Times*, 12 avril 2005, <http://www.atimes.com/atimes/South_Asia/GD12Df03.html>, visité le 1er septembre 2008, Hari Sud, « River Project to Boost India-Myanmar Ties », *AsiaOnline*, 29 avril 2008, <http://www.upiasiaonline.com/Economics/2008/04/29/river_project_to_boost_india-myanmar_ties/2836/>, visité le 1er septembre 2008, Aneja Urvashi, « China-Bangladesh Relations: An Emerging Strategic Partnership? », *Institute of Peace and Conflict Studies Special Report*, New Delhi, n° 33, novembre 2006, Malik Mohan, « China's Strategy of Containing India », *Power and Interest News Report*, 6 juin 2006, <http://www.pinr.com/report.php?ac=view_report&report_id=434>, visité le 6 juin 2008.

57. Seema Gaur, « Framework Agreement on Comprehensive Economic Co-operation Between India and Asean. First Step Towards Economic Integration », *ASEAN Economic Bulletin*, décembre 2003, p. 83-291.

Les causes de l'hostilité et des incompréhensions qui se manifestent au sein de l'EAS entre la Chine et l'Inde doivent être comprises en ayant à l'esprit celles que connaissent la Chine et le Japon, et dans une moindre mesure, la Corée du Sud et d'autres pays de l'ASEAN. Le statut actuel des pays asiatiques et leurs ambitions régionales peuvent potentiellement créer des tensions⁽⁵⁸⁾. Cependant, au cours du neuvième sommet de l'ASEAN tenu à Bali en 2003, les dirigeants asiatiques ont réaffirmé leur désir de créer une communauté économique de l'ASEAN, présentée comme :

La réalisation d'une intégration économique en accord avec la Vision 2020 de l'ASEAN, [qui vise à créer] une région économique stable, prospère et hautement compétitive au sein de laquelle il existe une circulation libre des biens, des services, des investissements ainsi qu'une circulation plus libre des capitaux, un développement économique équitable, une réduction de la pauvreté et des disparités socio-économiques⁽⁵⁹⁾.

Aujourd'hui, l'espoir est plutôt de voir se réaliser ces objectifs, non à travers l'action de la communauté économique de l'ASEAN, mais à travers celle de l'EAS.

Une communauté d'Asie orientale composée des 16 participants de l'EAS représenterait plus de 60 % de la population mondiale et posséderait un PIB combiné plus grand que celui de l'Union européenne. Elle apporterait à ses membres des bénéfices commerciaux significativement plus importants, aiderait à endiguer les rivalités sino-japonaises, apaiserait les tensions actuelles dans la région relatives à la guerre du Pacifique menée par le Japon, encouragerait des attitudes plus coopératives quant aux questions de l'exploitation des ressources naturelles en Asie orientale, promouvoir l'engagement au lieu de l'endiguement, et éviterait la domination de puissances majeures dans la région⁽⁶⁰⁾.

Bien que l'ASEAN soit souvent considérée comme le groupe devant agir en tant que *leader* pour forger cette communauté d'Asie orientale, la question est de savoir ici si l'ASEAN est assez forte pour tenir ce rôle. Il nous semble que l'émergence d'un nouvel équilibre des pouvoirs apparaît comme la solution la plus probable et la plus appropriée à la mise en place d'une communauté d'Asie orientale réelle et efficace.

Conclusion

Après avoir retracé l'évolution de l'ASEAN, de l'ASEAN Plus Trois et de l'EAS, on constate donc que deux tendances demeurent inchangées. La première est l'intérêt de la Chine pour ces structures régionales, intérêt matérialisé par des tentatives d'accéder à une position dominante en leur sein. La deuxième est le désir des pays asiatiques de ne pas rester à l'écart des différentes formules d'intégration régionales. La Chine a désormais réussi à forger une « relation spéciale » avec les nations d'Asie du Sud-Est. En particulier, depuis que ces dernières ont cessé de la percevoir comme une menace, elles se sont également engagées avec elle dans des liens politiques et économiques plus profonds. L'effet de cette politique sur les relations régionales multilatérales a souvent été décrit comme une tentative d'égaliser ou de contrebalancer la puissance chinoise.

Si ce processus de compétition sain a contribué à approfondir l'intégration régionale, les pays asiatiques semblent encore loin d'avoir atteint un nouvel équilibre dans leur collaboration politique et stratégique.

En matière d'intégration économique, les prétentions de *leader* régional de la Chine ont été mises à mal du fait de la participation de très nombreux pays au projet. Bien qu'il soit important de souligner que la décision d'inclure dans la région asiatique des nations telles que l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande a joué en faveur de la Chine (ces pays constituant un apport crucial en minerais et en matières premières nécessaires au développement économique chinois), il ne faut cependant pas sous-estimer l'impact de l'adhésion de ces pays sur l'équilibre des forces en Asie. D'une part, l'Inde, l'Asie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande proposent aux pays de l'ASEAN, au-delà de l'offre chinoise, des approvisionnements diversifiés dans le domaine des matières premières. D'autre part, l'adhésion du Japon et de la Corée du Sud permet également à ces pays de se libérer de leur double dépendance à l'égard des investissements directs étrangers chinois et du marché que la Chine représente pour leurs exportations. En ce qui concerne les autres pays d'Asie, la coopération régionale a non seulement dynamisé les flux du commerce multilatéral, mais les a également aidés à contrôler la Chine dans sa course au *leadership* régional. En effet, les pays comme la Chine, le Japon, l'Inde et, indi-

58 Mohan Malik, « Delhi and Beijing tread warily », *Asia Times online*, 14 février 2006.

59. *Declaration of ASEAN Concord II*, paragraphe B1, 7 octobre 2003.

60. Neil Francis, « For an East Asian Union », *Harvard International Review*, Cambridge, vol. XXVIII, n° 3, automne 2006, p. 76.

rectement, les États-Unis ne peuvent accepter que l'équilibre des pouvoirs soit altéré en faveur d'un seul d'entre eux, et bien que la Chine demeure le pays le plus puissant en Asie, la nécessité de coopérer avec toutes les autres nations dans la région la contraint au compromis.

S'agissant de l'intégration politique, on répète souvent que le type de « diplomatie promu par l'ASEAN » est l'obstacle principal à l'approfondissement de l'intégration politique. Cependant, le style de « politique menée par l'ASEAN » est resté le même, puisqu'elle continue de protéger les nations contre le sacrifice de leur « souveraineté ou de leur indépendance au profit d'un corps supranational ⁽⁶¹⁾ ». Depuis toujours la « diplomatie selon l'ASEAN » s'inspire des notions indonésiennes de *musyawarah* et de *mufakat* (discussion et accord, consensus et consultation), et il est largement reconnu au sein de l'ASEAN :

[Qu']un dirigeant ne doit agir arbitrairement dans le but de servir sa seule volonté, mais qu'il doit au contraire faire des suggestions modérées sur la voie que la communauté doit suivre, être attentif à toujours consulter l'ensemble des autres participants et prendre leur point de vue et leurs sentiments en considération avant de faire part de ses conclusions [...] [car] les négociations se déroulent dans l'esprit du musyawarah entre amis et frères, et non entre ennemis ⁽⁶²⁾.

Indirectement nés de l'ASEAN, l'ARF, l'ASEAN Plus Trois, et l'EAS poursuivent également ce type de diplomatie. Malgré les rencontres et les négociations régulières, la loi du consensus reste privilégiée par les pays asiatiques soucieux d'éviter toute ingérence dans leur politique nationale et inquiets de voir leurs intérêts sacrifiés au sein d'un système de vote à la majorité. Cette préférence pour le consensus est aussi confirmée par le fait que la seule structure régionale de sécurité, l'ARF, joue surtout un rôle d'instaurateur de confiance et non un rôle actif de résolution des conflits. Elle est aussi attestée par le fait que les stratégies de coopération adoptées par l'ASEAN Plus Trois dans les domaines non économiques vont rarement au-delà de déclarations d'intention.

L'Asie ayant maintenant reconnu que le *statu quo* actuel est peu prometteur et que l'intégration économique est cruciale pour son avenir, on peut supposer que tous les pays asiatiques sont désormais intéressés par l'institutionnalisation d'un forum régional permettant d'accomplir une intégration solide, élargie et fructueuse.

Le défi pour l'Asie est sans doute d'éviter de continuer à multiplier les forums de discussion. Tout au long de son chemin vers l'intégration, l'Europe a été capable d'écartier les vieilles organisations régionales dépassées, afin d'éviter les confusions et les conflits de compétence. Atteindre le même objectif peut certes se révéler plus difficile pour l'Asie, mais réussir à concentrer le dialogue au sein de quelques organisations régionales est néanmoins crucial pour consolider l'intégration régionale. Le risque, sinon, est de perpétuer les actuels modes de fonctionnement, où les différents pays quittent les forums régionaux lorsque l'issue des débats ne leur donne pas satisfaction, afin de monter d'autres structures alternatives, mieux à même de défendre leurs intérêts.

La Chine étant actuellement le pays le plus puissant et le plus influent d'Asie, on peut supposer qu'elle va tenter d'éviter que les négociations régionales soient conduites au sein d'une organisation unique, laquelle permettrait plus facilement aux autres pays de faire contrepoids à sa puissance et à sa domination. •

• Traduit par Laure Courret

61. Shaun Narine, *Explaining ASEAN. Regionalism in Southeast Asia*, op. cit., p. 31.

62. *Ibid.*, p. 33.